



**Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME
Ministère de la Culture et de la Francophonie**

**PROJET DE DECLARATION GENERALE DE LA DELEGATION
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

**58EME SERIE DE REUNIONS DES
ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES
DE L'OMPI**

Genève (Suisse), du 24 septembre au 2 octobre 2018

Monsieur le Président ;
Monsieur le Directeur Général ;
Mesdames et Messieurs les Ministres ;
Mesdames et Messieurs les délégués,

Je voudrais, tout d'abord, vous adresser mes chaleureuses félicitations ainsi qu'aux membres de votre bureau pour votre élection à la présidence de nos travaux et saisir cette occasion pour vous souhaiter plein succès pour la suite de votre mandat.

Je reste convaincu que votre habileté et votre conduite éclairée des débats contribueront à l'enrichissement de nos travaux et aideront à la réalisation des objectifs assignés à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

La Côte d'Ivoire appuie la déclaration du Maroc, au nom du groupe africain, et se félicite des efforts consentis par le Secrétariat pour la préparation des documents de ces Assemblées.

Ma délégation a pris note du rapport du Directeur Général, Monsieur Francis GURRY et tient, à cet égard, à le féliciter et à le remercier sincèrement pour toutes ses actions qui contribuent au rayonnement de notre Organisation et au renforcement de la stratégie économique et social de ses Etats membres. Aux termes de ces actions, peut-on noter, avec satisfaction, l'augmentation des Etats membres des Systèmes les plus importants de l'OMPI que sont Madrid, le PCT et La Haye et la situation financière positive.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire tient également à lui réitérer ses remerciements pour le renforcement des capacités notamment en faveur des avocats du barreau de Côte d'Ivoire, des points focaux du réseau CATI, des Universités et institutions de recherche et ainsi que son appui constant à toutes ses initiatives en matière de propriété intellectuelle au cours de l'année 2018.

C'est le lieu de témoigner, au nom du Gouvernement ivoirien, toute notre reconnaissance à la Direction Générale pour toutes ses actions en faveur de notre pays.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement ivoirien accorde un intérêt particulier à la propriété intellectuelle au point qu'il l'a inscrite dans son Plan National de Développement (PND) 2016-2020, comme un des piliers de son développement économique, social et culturel.

Ainsi, en matière de propriété industrielle, l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIFI) mène des campagnes de sensibilisation et de promotion des Indications Géographiques et des Marques Collectives dans le pays profond en vue de lutter contre la pauvreté en milieu rural. À ce propos, ma délégation est heureuse de vous annoncer l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. Elle procédera solennellement au dépôt des instruments dans les prochains jours.

Concernant la propriété littéraire et artistique, le Gouvernement ivoirien s'attèle à mettre en application certains droits, dont la rémunération pour copie privée, la rémunération pour reproduction par reprographie et le droit de suite.

Quant à la gestion Collective, l'organisme de gestion collective, le Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA), grâce au soutien fort appréciable de l'OMPI, arrive au troisième rang des plus grandes sources de collectes des droits de la région Afrique après l'Afrique du Sud et l'Algérie. Les collectes ont été augmentées de plus de 60% depuis 2013, atteignant 2,49 milliards de francs CFA en 2017, grâce notamment à la progression des collectes issues de certaines catégories de droits, dont le numérique. En 2017, 78,39% des droits ont été répartis contre 77,79% en 2016.

Monsieur le Président,

Je saisis l'occasion pour réaffirmer l'adhésion de mon pays aux idéaux d'égalité, de partage et d'équité de l'OMPI. À cet égard, j'exhorte toutes les délégations à faire preuve de grande ouverture d'esprit et d'une bonne volonté de coopération pour impulser une dynamique nouvelle au cadre normatif, en l'occurrence celle qui consiste à résoudre les questions pendantes.

Il s'agit notamment des questions relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles, au projet de Traité sur les dessins et modèles industriels (DLT) et au projet de Traité sur les Organismes de radiodiffusion.

Ma délégation vous réitère, enfin, sa disponibilité à œuvrer de façon constructive aux débats durant ces sept jours de travaux afin de parvenir à des résultats fructueux et mutuellement bénéfiques.

Je vous remercie de votre aimable attention.